

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2023

ABROGATION DU REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET
CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1164)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS4

présenté par
M. Di Filippo et M. Cordier

TITRE

Au titre de la proposition de loi, substituer au mot :

« proposant »

le mot :

« instaurant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au vu du contexte démographique et économique actuel, en cas d'abrogation du recul de l'âge effectif de départ à la retraite, la tenue d'une conférence de financement de notre système de retraite ne peut être une simple option.